

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

du

MARDI 14 JUILLET 2020

Après-midi

COMMISSIE VOOR BUITENLANDSE BETREKKINGEN

van

DINSDAG 14 JULI 2020

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.19 uur en voorgezeten door mevrouw Els Van Hoof.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 19 et présidée par Mme Els Van Hoof.

Les textes repris en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes remis par les auteurs.

De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

01 Questions jointes de

- André Flahaut à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La protection sociale universelle" (55005362C)

- Els Van Hoof à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Les dépenses de la Coopération belge au développement" (55007548C)

01 Samengevoegde vragen van

- André Flahaut aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De universele sociale bescherming" (55005362C)

- Els Van Hoof aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De uitgaven van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking" (55007548C)

De **voorzitter**: Collega Flahaut is nog niet aanwezig, maar ik zal mijn vraag al stellen.

01.01 Els Van Hoof (CD&V): Mijnheer de minister, Wereldsolidariteit maakte een analyse van de uitgaven van de Belgische ontwikkelingssamenwerking inzake sociale bescherming.

Uit de analyse blijkt dat de Belgische uitgaven voor humanitaire hulp sterk stegen, van 88,5 miljoen euro in 2009 naar 180,9 miljoen euro in 2018. Het is uiteraard belangrijk om te investeren in humanitaire hulp. Dat hebben wij ook duidelijk gemaakt in vorige resoluties, onder andere wanneer het ging over Syrië.

Op lange termijn is het ook cruciaal dat men investeert in robuuste systemen van sociale bescherming, die in normale tijden een inkomensgarantie bieden aan iedereen en de toegang tot essentiële diensten als gezondheidszorg verzekeren. We zien echter toch een daling van de uitgaven in de sector van de sociale bescherming, van 8,8 miljoen euro in 2009 tot 1,9 miljoen in 2018.

Ook in de sector jobcreatie is er een daling van 16,4 miljoen naar 10,6. Voor gezondheidszorg was er wel een stijging tussen 2008 en 2014, maar sindsdien daalden de uitgaven opnieuw, van 139,8 miljoen in 2014 naar 103,5 miljoen in 2018.

Als we kijken naar de uitgaven per actor, zien we dat België zo'n 24 miljoen euro investeerde in Waardig Werk, ofwel 2,4 % van de totale uitgaven voor ontwikkelingssamenwerking.

Mijnheer de minister, ik wil u daarom de volgende vragen stellen. Hoe reageert u op deze analyse? Welke concrete maatregelen zult u nemen om een beleidskader te creëren voor sociale bescherming in de Belgische ontwikkelingssamenwerking? Welke concrete stappen zult u zetten om de middelen te verhogen voor sociale bescherming?

01.02 Minister **Alexander De Croo**: Mevrouw de voorzitter, mijn antwoord is ook een antwoord op de vraag van de heer Flahaut, die niet aanwezig is, maar wij kunnen het hem bezorgen.

De door Wereldsolidariteit genoemde cijfers zijn inderdaad bekend. De budgetten voor humanitaire hulp zijn de afgelopen jaren aanzienlijk gestegen. De wereld wordt geconfronteerd met steeds toenemende en langdurige humanitaire crisissen, waarbij het menselijk ondenkbaar zou zijn om er geen financiële middelen voor vrij te maken.

Naast deze noodhulp is het essentieel om ook voldoende aandacht te besteden aan de veerkracht van de bevolking. Deze veerkracht kan het verschil maken in bepaalde crisissen, en zeker in een crisis zoals we die nu ervaren met COVID-19.

Een van de mechanismen die de veerkracht van de bevolking kan ondersteunen, is een sterke sociale bescherming, die ook voor de zwakkeren zorgt.

Le *position paper* daté du mois d'octobre 2019 et intitulé "Pistes de réflexion du dialogue belge sur la protection sociale. Mettre en place et renforcer la protection sociale dans les pays en développement" constitue la base de travail de la Coopération belge au développement dans le domaine de la protection sociale. Ce document contient les lignes directrices consensuelles ainsi que les rôles respectifs des différents acteurs belges de la coopération et propose des pistes de réflexion pour l'avenir.

De Belgische Ontwikkelingssamenwerking heeft in 2019 een kadernota uitgewerkt inzake sociale bescherming. Deze nota weerspiegelt de bereidheid van de betrokken Belgische actoren om rond dit thema gecoördineerd op te treden.

Anderzijds zijn de niet-gouvernementele actoren voor waardig werk ook onderling georganiseerd binnen een coördinatieplatform en hebben zij samen een gemeenschappelijk strategisch kader opgemaakt, waarin de essentiële doelen worden opgesomd die ze voor zichzelf voor een periode van vijf jaar hebben gesteld.

Dit is een solide basis waarop de programma's 2017 tot 2021 van deze actoren zijn gebaseerd en is ook een manier om de Belgische expertise op dit domein concreet te valoriseren.

Sur le plan financier, la DGD alloue une contribution en faveur de la protection sociale via trois canaux de financement différents. Premièrement, la coopération multilatérale au budget de l'Organisation internationale du travail se traduit par une contribution obligatoire de quelque 3 millions par an et une contribution volontaire du même montant. Deuxièmement, la coopération bilatérale en faveur de la mise en place des mutualités de santé est menée dans plusieurs pays partenaires, en particulier au Sénégal. Troisièmement, la coopération non gouvernementale développe un cadre stratégique commun autour des thématiques du travail décent, de l'emploi, de la protection sociale, du droit au travail et du dialogue social, qui est exécuté par neuf ONG belges dans trente-huit pays pour un montant total de 92 millions d'euros.

Tot slot, in reactie op de COVID-19-crisis en de gevolgen ervan op socio-economisch vlak heb ik inmiddels een principeakkoord gegeven voor de financiering van 2 miljoen euro aan de IAO, die in 2020 zal moeten worden betaald ten behoeve van het Flagship Programme on Building Social Protection Floors for All in Senegal en Burkina Faso.

S'agissant des actions menées par la coopération belge en faveur de la protection sociale, je vous rappelle la création en septembre 2018 du Dialogue belge sur la protection sociale, dont la DGD fait partie, et qui est un lieu de partage d'informations, de renforcement de capacité et d'échange en faveur de la prise en compte de la protection sociale dans la coopération au développement. Ce réseau organise également des conférences telles que celle qui est consacrée à la protection sociale universelle ayant eu lieu en novembre 2019.

En octobre 2019, le document "Pistes de réflexion" a pu être achevé après de longues concertations. Lors de la consultation bilatérale Belgique-OIT du 27 décembre 2019 à Genève, la protection sociale a fait l'objet d'une discussion dans le cadre de l'atteinte des objectifs du développement durable liés au mandat de l'OIT.

Soutenir et investir dans la protection sociale en renforçant les systèmes de protection sociale nationaux permettront de garantir l'accès aux soins de santé, tout en soutenant la sécurité d'emploi et les revenus des personnes les plus touchées, et ainsi de diminuer l'impact de la crise en augmentant la résilience des

populations.

En outre, à plus long terme, l'investissement dans la protection sociale de certains de nos partenaires contribuera à la mise en place dans ces pays d'une protection sociale universelle.

01.03 Els Van Hoof (CD&V): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

COVID-19 heeft duidelijk gemaakt dat sociale bescherming inderdaad een cruciaal thema is voor ontwikkelingssamenwerking. Ik vind het goed dat u naar aanleiding van COVID-19 bijkomende middelen hebt gegeven aan de IAO.

Het is belangrijk dat alle kanalen, strategische kaders en samenwerkingsplatforms rond dit thema altijd bestaan. Het is misschien nodig om te kijken naar de toekomst en na te gaan of er geen bijkomende middelen moeten worden besteed op basis van de crisissen die wij vandaag doormaken, niet alleen naar aanleiding van COVID-19, maar van alle humanitaire crisissen. Er moet worden gewerkt aan systemen van sociale bescherming, zodat mensen inderdaad voldoende veerkracht krijgen.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La revente de Feronia-PHC" (55007425C)

02 Vraag van Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De doorverkoop van Feronia-PHC" (55007425C)

02.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): *Le 22 mai 2020, l'entreprise Feronia a annoncé un processus de restructuration pouvant mener à la revente de Feronia-PHC (financée par BIO et d'autres institutions financières de développement européennes) à un consortium basé à l'île Maurice (paradis fiscal) géré par un fond d'investissement privé. Cette vente aurait lieu le 15 août 2020. Ce processus de vente intervient alors qu'une médiation via le mécanisme de plainte DEG-FMO-Proparco entre Feronia et les communautés locales est en cours. La plainte des communautés locales conteste les droits de Feronia-PHC sur 100 000 hectares de terre. Cette médiation est ignorée par le processus de vente, alors que son aboutissement pourrait avoir un effet sur la valeur de la plantation mise en vente. - Quel est l'impact de cette vente sur le contrat qui lie BIO et Feronia? - L'article 3quinquies de la Loi du 3 novembre 2001 relative à la création de la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement, interdit à BIO d'investir directement ou via une structure intermédiaire, lorsque le bénéficiaire final de l'intervention ou la structure intermédiaire sont établis dans un pays considéré comme paradis fiscal ou refusant l'échange automatique de renseignements en matière fiscale et bancaire avec la Belgique. La vente/transfert de droits de Feronia à un consortium basé à l'île Maurice respecte-t-elle cette Loi? - Il semble qu'il soit question de la création d'une fondation de "charité" qui serait chargée de remplir les engagements sociaux de Feronia-PHC (engagements sociaux convenus, entre autres, via l'accord avec BIO). Cela respecte-t-il l'accord conclut entre BIO et Feronia-PHC? Comment BIO pourra en vérifier le respect? - Allez-vous, avec BIO, interpellé Feronia quant au suivi du processus de médiation avec les communautés locales? Envisagez-vous de demander à Feronia de postposer la vente dans l'attente des conclusions de la médiation? - Quelle place est-elle donnée aux communautés locales dans ce processus de revente? Quand et comment sont-elles informées et consultées? - L'identité de l'acheteur n'est pas publique. Avez-vous pu vous assurer que cette entité n'est pas politiquement exposée? Comment? Dans le cas contraire, qu'envisagez-vous entreprendre pour vous en assurer? - La communication de Feronia mentionne la nécessité d'obtenir un "accord de la Belgique", de quoi s'agit-il?*

02.02 Alexander De Croo, ministre: Le processus de restructuration de l'entreprise Feronia et/ou des filiales est un processus indépendant des prêts fournis à cette société et ne concerne donc pas directement BIO.

Par ailleurs, ce processus de restructuration prendra plusieurs mois. Il est actuellement impossible d'estimer l'impact éventuel sur le contrat qui lie BIO et Feronia. Cette vente/transfert de droits de Feronia à un consortium basé à l'île Maurice n'est qu'une des issues possibles de la restructuration de Feronia parmi d'autres. BIO, qui doit approuver le résultat de la restructuration, veillera à ce qu'elle respecte la loi sur BIO. En effet, une réflexion est en cours sur la création d'une fondation pour remplir les engagements sociaux de Feronia.

Feronia-PHC est tenue de respecter les obligations légales et contrats signés avec BIO et les autres fournisseurs de prêts. Le respect de ces obligations est vérifié en effectuant des visites régulières des activités de Feronia sur le terrain, en compagnie d'un expert indépendant.

BIO va interpellier Feronia quant au suivi du processus de médiation avec les communautés locales. BIO et les autres institutions financières de développement veilleront à ce que le processus de médiation soit pris en compte dans le processus de restructuration de Feronia. BIO et les autres fournisseurs de prêts veilleront à ce que la restructuration n'affecte pas les engagements pris par Feronia-PHC envers les communautés. L'issue de la restructuration annoncée le 22 mai est loin d'être connue. BIO et les autres fournisseurs de prêts doivent approuver les nouveaux actionnaires de leurs clients. BIO et les autres fournisseurs de prêts disposent de procédures *Know Your Customer* en référence au devoir de vigilance pour s'assurer l'acceptabilité de tout nouvel actionnaire.

Finalement, à propos de la communication de Feronia sur la nécessité d'obtenir un accord de la Belgique, l'État belge n'intervient pas dans la restructuration d'une entité à but commercial. L'objet de la communication de Feronia n'est donc pas clair.

Comme je viens de l'indiquer, BIO devra approuver la restructuration, et le fera dans le respect du contrat de gestion signé avec l'État belge.

02.03 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Si j'ai bien compris, la date de vente du 15 août n'est pas confirmée.

02.04 Alexander De Croo, ministre: Effectivement.

02.05 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Ce faisant, tout est encore ouvert. Il est particulier de constater que ce projet qui pose de nombreuses questions et difficultés est à nouveau mis sur la table avec une perspective de revente de l'entreprise alors que cette dernière est engagée dans un projet de développement avec l'État belge.

Vous avez donné beaucoup d'informations. Il va donc falloir que j'examine ces dernières d'un peu plus près. Cela dit, vous dites vous-même que vous ne comprenez pas tout à fait le passage du courrier suivant lequel il faut obtenir l'accord de la Belgique. Il va donc falloir que l'on suive la question.

Par ailleurs, je ne dois pas vous rappeler que Feronia est inscrit dans un processus de médiation avec les communautés locales. Allez-vous veiller personnellement à ce que ce processus soit mené jusqu'à sa fin, malgré l'hypothétique revente?

J'entends que vous allez veiller à ce que tous les objectifs de BIO puissent être poursuivis en cas de revente. Mais il est ici question d'un consortium dans un paradis fiscal. Vous avez mené des actions assez claires pour qu'on arrête de donner de l'argent public à des entreprises basées dans les paradis fiscaux. Vous devriez donc pouvoir actionner les leviers existants pour veiller au respect des communautés sur place et pour qu'on ne donne pas d'argent public à des paradis fiscaux. J'espère que si la Belgique doit effectivement donner son accord, vous serez clair et limpide par rapport à ces enjeux.

Quoi qu'il en soit, je crains de devoir revenir vers vous dans quelques semaines afin de savoir ce qu'il en est.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

De **voorzitter**: De vraag nr. 55007430C van mevrouw Kathleen Depoorter wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

03 Question de Malik Ben Achour à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "La Tunisie" (55007450C)

03 Vraag van Malik Ben Achour aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "Tunesië" (55007450C)

03.01 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, la Tunisie a réussi à récolter les fruits politiques de la révolution de jasmin. Elle n'en demeure pas moins fragile, non seulement politiquement mais aussi économiquement. Ses difficultés, déjà présentes avant l'épidémie, se sont amplifiées alors que la saison touristique s'annonce catastrophique. Ce secteur, vital pour le pays, traverse sa quatrième crise majeure en neuf ans.

Le FMI, dans son rapport d'avril, annonce une contraction de la croissance de 4,3 % et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement de 2,5 %.

En 2017, une résolution relative au soutien de la Tunisie par la Belgique a été adoptée. Parmi les nombreuses demandes adressées au gouvernement fédéral, qui allaient de la coopération militaire au soutien socio-économique, figurait le renforcement de notre coopération au développement au moyen "de tous les instruments disponibles".

Monsieur le ministre, quelles suites ont été données sur ce point? Dans le contexte économique difficile actuel, quelles sont les actions mises en œuvre par le gouvernement belge – tant sur le plan bilatéral qu'europpéen – afin de renforcer notre appui à cet État, qui est un peu à l'avant-garde du processus de démocratisation dans le monde arabe? Qu'en est-il de la possibilité de faire de la Tunisie un pays partenaire de notre coopération gouvernementale au développement?

03.02 Alexander De Croo, ministre: Madame la présidente, monsieur Ben Achour, en Belgique, la Coopération belge au développement est régie par la loi du 19 mars 2013 relative aux coopérations de développement, amendée le 16 juin 2016. Elle réunit les objectifs de la coopération internationale belge, ses stratégies, les différents types et acteurs de coopération ainsi que les critères de choix des pays partenaires pour la coopération gouvernementale.

Plusieurs critères ont été définis quant au choix des pays partenaires. Il s'agit plus précisément du degré de pauvreté et d'inégalité dans le pays partenaire, de l'avantage coopératif de la Coopération belge au développement et du rôle qu'elle peut y jouer, des efforts consentis par les pays partenaires sur son développement socioéconomique, des efforts du pays partenaire en matière de bonne gouvernance et de droits de l'homme, ou encore de l'importance relative de la Coopération belge au développement dans le pays partenaire quant au volume et à l'existence d'une répartition des tâches entre les bailleurs de fonds dans les pays partenaires.

L'accord de gouvernement de 2014 prévoyait un maximum de quinze pays partenaires. Le gouvernement en a retenu quatorze, et la Tunisie n'en fait pas partie. Néanmoins, selon les critères, la Tunisie pourrait effectivement être réintégrée dans la liste des pays partenaires, qui ne sera plus révisée par l'actuel gouvernement en affaires courantes. Certes, le futur gouvernement pourrait entreprendre une révision de la liste des pays partenaires selon les critères repris ci-dessus.

Notre contribution à travers les budgets de développement de l'Union européenne, et plus spécifiquement à travers son instrument de voisinage, est partiellement destinée à la Tunisie. À cet égard, je peux mentionner l'initiative Team Europe, qui vise à aider les pays partenaires de l'Union européenne – dont la Tunisie – à faire face aux conséquences de la crise du COVID-19 en matière d'aide humanitaire, de santé et d'effets socioéconomiques.

La Belgique contribuera activement à cette initiative, qui s'ajoute à la nouvelle programmation des programmes d'aide pour les années 2021 à 2027, qui est en cours de discussion et dont la Tunisie sera l'un des pays bénéficiaires. Les budgets disponibles pour ce programme ne cessent d'augmenter.

03.03 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie.

Je retiens donc que la liste est encore ouverte et qu'il reste une place pour un pays supplémentaire. Je retiens aussi que la Tunisie pourrait répondre aux critères d'éligibilité pour intégrer la Coopération belge. Je retiens enfin que c'est une affaire qui concernera le futur gouvernement.

Moi, en tout cas, je continuerai à plaider pour que la Tunisie puisse devenir un partenaire de la Belgique. Tout le monde se souviendra que ce qui a été appelé le "Printemps arabe" a commencé en Tunisie, dans une région pauvre, avec l'immolation d'un homme qui était au bout du rouleau, sans perspective d'avenir.

Il y a des zones où le chômage peut atteindre jusqu'à 30 % de la population, et particulièrement des jeunes. Des mouvements sociaux, des mouvements de contestation sont nés il y a quelques mois dans la région de Tataouine, une région pauvre de Tunisie. Vous connaissez comme moi les disparités de développement entre les zones côtières, Tunis et Djerba, et l'intérieur du pays, qui est particulièrement touché par le non-développement.

Il conviendra de revenir avec cette question et de donner rapidement des perspectives de développement et de coopération à la Tunisie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "L'audit de la dette" (55007743C)

04 Vraag van Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De doorlichting van de schuld" (55007743C)

04.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): *Nous avons déjà eu l'occasion de discuter du moratoire belge sur le remboursement des dettes bilatérales des pays IDA envers la Belgique. C'est un premier pas, mais la Belgique pourrait aller plus loin.*

Dans une note de positionnement publiée le 29 juin 2020, une coalition d'organisations de la société civile belge dont, notamment, Entraide et fraternité, le CADTM, le CNCD, Oxfam Belgique et 11.11.11, rappelle la corrélation entre le poids croissant de service de la dette et la baisse des dépenses dans les services publics. Et ce, alors que le 9 juin 2020, le Secrétaire général de l'ONU estimait que des centaines de millions de personnes risquaient d'être touchées par une crise alimentaire mondiale si rien n'est fait pour atténuer les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire liée au Covid-19. Un moratoire sur la dette ne sera pas suffisant.

Où en est l'analyse sur l'incidence de la remise de dette sur notre pays à laquelle vous faisiez référence ce 8 juin 2020 en commission ? Par ailleurs, combien de pays IDA ont à ce jour fait la demande d'un moratoire de la dette en raison de la crise du Covid-19 ?

Envisagez-vous de mettre en place un travail d'audit des créances de la Belgique envers les pays en développement ? Pour mémoire, un tel audit était déjà demandé par une résolution adoptée en mars 2007 par le Sénat ainsi que par le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement dans son avis de 2016 consacré à «La gestion de la dette extérieure des pays en développement».

En attendant la mise en place d'un tel audit, êtes-vous disposé à nous communiquer tous les contrats et documents pertinents liant notre pays aux pays débiteurs ?

04.02 Alexander De Croo, ministre: Oui, madame, parce que la réponse est un beau drame. Elle est assez longue.

Les problèmes d'endettement risquent, en effet, de devenir incontrôlables pour un certain nombre de pays en développement en raison de l'impact du COVID-19 sur leurs dépenses et revenus. Il ne peut donc être exclu que la remise de dettes se révèle nécessaire.

Dans un premier temps, il a été décidé d'autoriser un moratoire sur le service de la dette des pays les plus pauvres pour les pays qui le souhaitent. Ce moratoire temporaire pour les échéances 2020 renouvelables en 2021 est uniquement un support de liquidités, la valeur actuelle nette des créances étant maintenue. Cette mesure peut apporter un soulagement temporaire et permettre aux pays concernés de libérer des ressources pour les dépenses occasionnées par le COVID-19.

Dans un deuxième temps, les problèmes de solvabilité peuvent parfois être résolus via un rééchelonnement de la dette, dans lequel la dette principale à rembourser n'est pas réduite, mais dans lequel les échéances sont étalées sur une plus longue durée, de sorte que la valeur liquidative de la dette en cours est réduite et devient plus supportable.

Si la soutenabilité de la dette ne peut être garantie en intervenant dans le flux de financement, il faut

intervenir au niveau du capital de la dette, en oubliant tout ou partie de la dette sous la forme d'une annulation partielle ou complète de la dette. Une opération d'allègement de la dette est particulièrement utile et intéressante pour les pays les plus pauvres qui dépendent principalement d'un soutien concessionnel pour leur financement et ont peu ou pas accès au marché financier.

La complexité d'une opération d'allègement de la dette dans laquelle les institutions financières internationales jouent un rôle majeur a encore fortement augmenté ces dernières années avec l'influence croissante de créanciers tels que la Chine, les fonds voutours et les fonds privés qui ne sont pas ancrés dans des structures multilatérales ou consultatives comme le Club de Paris.

Bien que la Belgique ait une forte voix dans un certain nombre d'institutions, il est clair qu'une réelle influence sur le débat ne peut être obtenue que par une action européenne forte et coordonnée. Il faut souligner, par ailleurs, que l'impact financier d'une opération d'allègement de la dette pour la Belgique est important. L'impact financier pour notre pays dépend de nombreux paramètres: types de pays, de dette, quelle période, quelle réduction de la dette est visée etc.

Vu l'incertitude quant aux modalités d'un allègement de la dette éventuel, il est actuellement impossible de calculer le coût total et définitif. Certes, si tous les pays éligibles à une restructuration de dette devaient obtenir un allègement de 100 %, le coût entier pour notre pays s'élèverait à près de 3 milliards d'euros.

Puisque les créances de Belgique sont connues ainsi que leur origine, l'audit proposé offre peu de valeur ajoutée. Il en va de même pour la communication des contrats et des documents pertinents liant notre pays aux pays débiteurs. De plus, il s'agit entre autres de contrats commerciaux que nous ne pouvons pas divulguer. Pour les prêts État à État, je peux me référer aux rapports annuels du Comité Finexpo qui fournissent des informations sur l'utilisation des prêts.

Quant aux pays IDA qui ont introduit une demande de moratoire de la dette en raison de la crise du COVID-19, je peux vous confirmer que, sur la base des chiffres officiels en date du 6 juillet 2020, 39 pays ont pris des mesures nécessaires pour bénéficier de la *Debt Service Suspension Initiative*: 34 d'entre eux ont approché le Club de Paris dans ce contexte, 11 d'entre eux ont des dettes bilatérales envers la Belgique.

L'analyse de l'incidence de la remise de la dette sur notre pays permet donc de guider la Belgique dans la formulation d'une réorientation de notre pays dans les législations sur une vaste opération d'allègement de la dette. Notre pays favorise une approche multilatérale au sein des enceintes internationales avec une représentation des créanciers la plus large possible. La Belgique promouvra une approche européenne qui s'inscrit dans la logique de *Team Europe*. Toute opération devra être basée sur une analyse de la dette par le FMI et la Banque mondiale et requiert une transparence totale des données de la dette.

L'allègement de la dette devrait être accordé sur la base de critères objectifs et sur la base d'une action volontaire des pays débiteurs. Il devrait donc y avoir place pour une approche différenciée tenant compte du contexte spécifique du pays concerné.

Afin de ne pas compromettre le fonctionnement des institutions, les institutions financières internationales participantes doivent être pleinement indemnisées. L'allègement de la dette doit être lié aux conditions (réforme de gouvernance, action sur le climat, etc.).

Les conditions fixées devraient s'inscrire dans le renforcement de nos priorités de politique de développement et être associées à des actions d'accompagnement de la gestion de la dette, de promotion et de mobilisation de ressources intérieures et de lutte contre les flux de capitaux illicites. Cela signifie que l'aide offerte non seulement sera de nature financière, mais sera également accompagnée d'une assistance technique et juridique.

Il va finalement de soi qu'un contrôle suffisant s'impose quant à la mise en œuvre des conditions attachées à l'allègement de la dette. Cela peut se faire, par exemple, au moyen d'une approche progressive ou d'une conditionnalité positive.

04.03 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. Comme vous avez dit beaucoup de choses, je ne pourrai pas réagir à tous les aspects de votre réponse.

Nous participons à une démarche multilatérale qui doit être coordonnée, selon vous, par l'Union européenne

et le Club de Paris. La nécessité d'agir multilatéralement est évidente, mais cela ne doit pas empêcher notre pays d'adopter des mesures plus ambitieuses, puisque nous sommes quand même responsables des créances qui y sont liées. De plus, nous pouvons ainsi servir d'exemple.

Par ailleurs, vous contestez la pertinence d'un audit. Pourtant, c'est ce que réclamait le Sénat en 2007 dans sa résolution adoptée à la majorité. La même demande a été formulée par le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques de 2016. Si un organe parlementaire et un acteur de la société civile spécialisé dans ces questions vous le demandent, cela témoigne d'un besoin d'identifier les dettes légitimes et celles qui sont odieuses. De la sorte, le Parlement et le gouvernement pourront former des choix éclairés quand il s'agira d'alléger éventuellement des dettes à plus long terme.

Ensuite, vous parlez de trois milliards en cas d'allégement complet de toutes les créances vis-à-vis de la Belgique, que personne ne demande. Il s'agit, en revanche, de cibler pour 2020-2021 celles qui doivent l'être sans condition, avant de développer une réflexion nourrie par un audit pour repenser notre stratégie de remboursement.

Nous allons poursuivre ce travail. Vous savez que nous avons introduit une proposition de résolution dont nous espérons pouvoir débattre sereinement, sur la base des avis de chacun, à la rentrée parlementaire. Je regrette simplement que nous ne puissions pas accéder au contrat et organiser un audit parlementaire, le cas échéant en concertation avec la société civile.

Je vous remercie de vos réponses et ne doute pas que nous y reviendrons à la rentrée.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de Séverine de Laveleye à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "Les attaques contre une association haïtienne partenaire de la Coopération belge" (55007798C)

05 Vraag van Séverine de Laveleye aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De aanval op een Haïtiaanse vereniging die een partner is van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking" (55007798C)

05.01 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): *L'association haïtienne Solidarité des Femmes haïtiennes (SOFA), partenaire de l'ONG Entraide et Fraternité, a été victime le 17 juin 2020 d'une attaque armée.*

Cette association dispose d'une ferme-école, pour lutter contre la féminisation de la pauvreté et former les paysannes aux pratiques agroécologiques. Cette ferme-école est soutenue par l'ONG belge Entraide et Fraternité via son programme de défense du droit à l'alimentation, programme financé par la coopération belge au développement.

L'attaque du 17 juin est la deuxième attaque dont SOFA est victime en moins d'un mois. Le terrain sur lequel est située cette ferme-école est convoité pour un projet agro-industriel. L'hypothèse est donc que ces attaques s'inscrivent dans une dynamique d'accaparement des terres qui pourrait être orchestrée par des acteurs économiques et politiques locaux.

Avez-vous été informé de ces attaques subies par un partenaire de la coopération belge?

Envisagez-vous des mesures de soutien pour cette association? Dans l'affirmative, lesquelles?

Allez-vous insister pour qu'une enquête soit menée au plus vite par les autorités judiciaires et politiques afin de déterminer les responsabilités de cette attaque du 17 juin 2020?

05.02 Alexander De Croo, ministre: Madame, j'ai été informé de cet événement violent et regrettable par Entraide et Fraternité dans une lettre datée du 6 juillet. L'association SOFA est soutenue par l'OSC Entraide et Fraternité dans le cadre de son programme quinquennal.

Au cours de la période 2017-2021, nous continuerons à soutenir financièrement le programme approuvé d'Entraide et Fraternité ainsi que leurs partenaires locaux, y compris l'association SOFA, tous membres de la plate-forme haïtienne de plaidoyer pour le développement alternatif.

Actuellement, Entraide et Fraternité n'a pas demandé de modification de son programme en vue d'un soutien spécifique suite au problème dénoncé. Mon administration a informé l'ambassade belge en date du 7 juillet. En collaboration avec celle-ci et les différents services concernés, les possibilités de suivi et de réponse à cet événement sont à l'étude.

05.03 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, nous avons été informés du fait que l'ambassade à Cuba avait pu répondre et qu'une réflexion était en cours avec la DGD. C'est déjà un réconfort en soi pour les organisations locales, qui doivent être extrêmement démunies face aux attaques rangées dont elles sont victimes.

Nous avons reçu il y a quelques jours le rapport du symposium que nous avons eu sur Closing Civic Spaces, que nous avons organisé avec la DGD et la diplomatie. Plusieurs de ses recommandations nous rappellent que les organisations de la société civile sont en première ligne de la répression violente des pays autoritaires et des gros projets portés par des organisations privées qui pensent qu'elles ont tous les droits. C'est manifestement le cas ici avec le partenaire actif en Haïti. J'avais cru comprendre que la DGD allait intégrer ces nouvelles contraintes de la société civile dans son approche. Nous serions intéressés de voir comment les stratégies de soutien à la société civile par la DGD peuvent répondre à ses besoins. Ces organisations sont attaquées dans l'exercice de leur travail de défense des droits humains. Nous sommes intéressés de voir la suite des travaux sur la base de la publication de ce rapport.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de Malik Ben Achour à Alexander De Croo (VPM Finances et Coopération au développement) sur "L'aide aux réfugiés en Afrique" (55007805C)

06 Vraag van Malik Ben Achour aan Alexander De Croo (VEM Financiën en Ontwikkelingssamenwerking) over "De hulp aan vluchtelingen in Afrika" (55007805C)

06.01 Malik Ben Achour (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, les Nations Unies ont annoncé, ce 9 juillet, qu'elles s'étaient vues dans l'obligation de réduire leur assistance à des millions de réfugiés africains en raison d'un manque de financement.

C'est un signal d'alarme d'autant plus inquiétant que ceux-ci subissent de plein fouet les répercussions de la crise COVID-19. Comme l'a rappelé le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, Filippo Grandi, ces individus dépendent plus que jamais de l'aide humanitaire pour se nourrir.

L'argent manque et les chiffres sont éloquentes. Ainsi, le Programme alimentaire mondial (PAM) — qui fournit une aide alimentaire à plus de 10 millions de réfugiés — a d'ores et déjà dû réduire de 50 % son aide aux déplacés centrafricains se trouvant au Cameroun pour les mois de mai et juin, et prévoit un arrêt complet dès le mois d'août faute de soutien financier. Sur le site de Bidibidi en Ouganda, le PAM a réduit les rations alimentaires de 30 % pour les mêmes raisons.

L'institution évalue ses besoins à 1,2 milliard de dollars, desquels 694 iraient à l'Afrique. Avec cette somme, elle estime pouvoir affronter les conséquences de la crise pour la période allant de juillet à décembre. Quant à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), elle sollicite, dans le cadre du plan mondial de réponse humanitaire des Nations Unies face au COVID-19, 745 millions de dollars parmi lesquels 227 seraient destinés aux opérations qu'elle mène en Afrique.

Les deux organismes en appellent donc aux gouvernements, afin qu'ils associent la problématique des réfugiés aux réponses apportées à la pandémie et débloquent des fonds supplémentaires.

Vous connaissez, monsieur le ministre, l'importance que mon groupe accorde à la sécurité alimentaire pour laquelle nous avons obtenu, à l'initiative de mon collègue Christophe Lacroix, la mise sur pied d'un groupe de travail parlementaire et dont nous voulons qu'elle redevienne une priorité à part entière de la Coopération belge au développement.

Je souhaiterais donc vous poser les questions suivantes. Avez-vous pris connaissance de cet appel ? Quel suivi y sera réservé par notre pays ? Enfin, quelles sont les actions entreprises au niveau européen et des Nations Unies pour y répondre ? Je vous remercie.

06.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Ben Achour, je peux vous confirmer que j'ai pris connaissance de cet appel de l'ONU.

La Belgique alloue la majorité de ses financements de manière flexible et prévisible en contribuant, d'une part, aux moyens généraux des organisations internationales et, d'autre part, à des fonds dits flexibles qui permettent aux partenaires humanitaires belges de répondre rapidement, sur la base de priorités basées sur les besoins lorsqu'une crise éclate ou de venir en aide aux populations subissant des conséquences de crises oubliées.

La Belgique contribue, entre autres, à hauteur de 4,5 millions d'euros aux moyens généraux du Programme alimentaire mondial (PAM) et à hauteur de 8 millions d'euros aux moyens généraux du UNHCR. Il revient à ces organisations de décider de la manière dont les financements seront alloués.

De plus, en réponse à la pandémie du COVID-19, j'ai décidé d'augmenter la contribution annuelle belge au fonds du PAM et au fonds de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture SFERA de 2,5 millions d'euros pour chacun de ces fonds, ce qui amène la contribution belge à ces fonds respectivement à 7,5 millions d'euros et à 6,5 millions d'euros pour 2020.

Ces fonds sont gérés selon les procédures établies par les organisations en charge. Il leur revient ainsi de définir les priorités dans le financement alloué à travers ce mécanisme. Ces différents financements témoignent de l'importance que j'accorde à la sécurité alimentaire et au sort des populations réfugiées, qui restent très importants à l'agenda de l'aide humanitaire belge.

À ce stade, nous n'avons pas encore de vue d'ensemble sur la réponse qui sera apportée à cette problématique par l'Union européenne, ses États membres ou les Nations unies. Nous continuons à plaider au sein des instances pour une réponse coordonnée et ambitieuse pour confronter la problématique des réfugiés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Afrique que l'Union européenne vient d'adopter en début de ce mois, ainsi que le Pacte mondial sur les réfugiés.

06.03 Malik Ben Achour (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Je ne peux que vous encourager à poursuivre vos efforts auprès de nos partenaires européens. Cette situation est inacceptable aux yeux de tous. J'ai cité quelques exemples, mais j'aurais pu ajouter le Soudan du Sud, la situation en Ethiopie et celle en Afrique du Sud, au Sahel. La situation s'aggrave parce que les fonds diminuent alors que les prix augmentent. Le prix moyen du panier alimentaire de base en RDC a augmenté de 15 % et, au Rwanda, les denrées alimentaires étaient en moyenne plus chères de 27 % en avril 2020 par rapport à 2019 et de 40 % par rapport à 2018.

Il y a donc une forme d'inflation qui rend les situations sur place encore plus dramatiques, situations face auxquelles nous ne pouvons pas rester inactifs et silencieux. Je vous encourage encore une fois à poursuivre vos efforts en la matière.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 55007852C van de heer Cogolati wordt op zijn verzoek omgezet in een schriftelijke vraag.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 14.54 uur.
La réunion publique de commission est levée à 14 h 54.*